

CHUZELLES



INFORMATIONS

N° 9

DECEMBRE 1981

CHUZELLES

INFORMATIONS

N : 9

DECEMBRE

1981

S O M M A I R E
-o-o-o-o-o-o-o-o-

Le mot du Maire
Pont sur la Sévenne
Compte administratif
Dépenses 1980
Emprunts
Mille club
Fleurissement de la France
Délibération du C.M.
Permis de construire
Mieux connaître Chuzelles
Impots
Fermeture d'une classe
Stade Municipal
Voirie
Batiments
Cimetière
Cantine scolaire municipale
Demandeur d'emploi
Etat Civil
La Mairie à votre service

LE MOT DU MAIRE

En juin 1979, je vous disais mon intention de programmer divers investissements et de me pencher tout particulièrement sur:

- la réalisation du pont des Serpaizières,
- l'assainissement,
- l'aménagement du stade,
- le montage du Mille-Cub.

En cette fin d'année 1981, qu'il me soit permis de faire le point.

- le pont des Serpaizières est ouvert à la circulation,
- le collecteur d'assainissement (1ère tranche) permet le raccordement de 58 habitations,
- l'électrification rurale a renforcé de nombreux quartiers,
- le terrain de football est devenu fonctionnel,
- le Mille-Club est terminé...

et, ce qui n'était pas prévu, nous avons offert aux Anciens une salle bien à eux, où ils aiment se retrouver lors de leurs réunions.

Alors, il n'y a plus de projets, direz-vous? Bien sûr que si, et en 1982, nous porterons nos efforts sur: - une nouvelle tranche d'assainissement (850 000 Francs), un nouveau renforcement électrique (270 000 Francs) pour les postes Basse-Combe, Les Serpaizières, Les Pins; Berger-R.N.7., édification des Vestiaires du Stade, et sans oublier les travaux de voirie, bête noire des collectivités.

Certains d'entre vous m'ont suggéré de nouvelles réalisations. J'y penserai. Mais, si nous avons des idées, ... nous n'avons pas de pétrole ... hélas !

Qu'il me soit permis de présenter à tous, anciens et nouveaux habitants de Chuzelles, petits et grands, mes meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

Bonnes vacances et joyeuses fêtes de fin d'année.

PONT SUR LA SEVENNE

Désiré depuis trop longtemps par les usagers, le pont des Serpaizières est enfin terminé.

C'est en 1967 qu'un pont provisoire fut édifié, constitué d'un tablier en bois reposant sur les anciens supports, par l'intermédiaire de poutrelles métalliques. Cet ouvrage ne correspondait plus au trafic limité à 5 Tonnes et risquait d'être détruit lors d'une crue de la Sévenne due au rétrécissement de son lit à ce passage. Il apparaissait donc nécessaire de procéder à sa reconstruction. Ces dernières années plusieurs projets furent étudiés, et abandonnés ou repoussés en raison de leur coût trop élevé, mais le conseil municipal ne resta pas inactif en recherchant le moyen de financement le mieux adapté à la commune. Après plusieurs démarches auprès du Service de l'Équipement, et du conseil général, des fonds étaient enfin débloqués. Lors de la réunion du conseil municipal du 12 janvier 81, Monsieur le Maire présenta le nouveau devis s'élevant à 380.000.- Francs. Le C. M. décide de la poursuite de l'étude du projet sur cette base, demande le concours de la D. D. E. pour une mission de maître d'œuvre en vue de la reconstruction d'un pont sur la SEVENNE.

Le 18 Juin 81, en séance publique, Monsieur le Maire donne lecture de l'exécution des travaux confiés (appel

d'offre ouvert) à l'Entreprise BACCONNET-BORTOLI :
Adjudicataire pour un montant de 373.302,06 Francs
COUT TOTAL FR 400.000.-

Financement :

- Emprunt FR 200.000.-
- Subvention du département fr 150.000.-
- Subvention SIVOM FR 50.000.-

Les travaux ont commencé le 15 Septembre 81.
Pendant leur exécution la circulation fut interdite sur
la voie communale n°2 et fut déviée par le chemin des
Alagnières où la circulation est limitée à 30 KM / Heure.
Toutefois, une passerelle a permis aux piétons de passer
sans faire ce détour, d'une rive à l'autre de la SEVENNE.
Le surplus de dépenses non prévu pour la pose et le trans-
port de cette dernière a coûté 10.000 Francs.

Les services de l'Equipement Maître d'oeuvre ont donc
proposé une technique nouvelle et peu courante dans la
région : un ouvrage constitué de deux rideaux de palplanches
métalliques fichés dans le sol à 10 Mètres de profondeur
et plus pour quelques uns, constituant les culées, ces
deux rideaux sont ensuite raidis à leur extrémité supé-
rieure par un chevron en béton armé et reliés entre eux
par une dalle également en béton armé, formant tablier.
Ce nouvel ouvrage a une portée de 6 M 55 et supporte une
chaussée de 6 Mètres de large et deux trottoirs de 1 Mètre.

Cette technique a l'avantage d'être plus économique en
cité rurale pour des sols médiocres.

La mise en fiche de palplanches a été sous-traitée
par l'Entreprise POMMIER de Lyon. Afin de maintenir la
digue du Bief côté Sud-Est du pont, des palplanches ont
été fichées. De ce fait l'accès au terrain de Monsieur
PALIN sera déplacé. Ces travaux ont été conduits par le
Service de l'Equipement sous la direction de Messieurs
JOURNEAUT Ingénieur de la subdivision et Bourguignon
conducteur de travaux.

La mise en circulation de ce pont tant attendu par les
usagers, ne saurait tarder pour la satisfaction de tous.
Souhaitons longue vie à ce nouveau pont.

COMPTE ADMINISTRATIF 1980

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Denrées et fournitures	52 009,93
Frais de personnel	257 717,71
Impôts et Taxes	1 111,00
Travaux et Services Extérieurs	145 539,57
Participation et Contingents	203 861,03
Allocations - Subventions	8 724,00
Frais de gestion générale	45 057,61
Frais financiers	120 970,11
Charges exceptionnelles	5 707,00
Prélèvement pour dépenses d'investissement	<u>167 862,66</u>
TOTAL DES DEPENSES	1 008 560,62
Excédent de fonctionnement de clôture	<u>58 598,29</u>
TOTAL	1 067 158,91

RECETTES :

Produits de l'exploitation (vente de gravier)	40 000,00
Produits domaniaux	2 000,00
Produits financiers	50,00

Récouvrements - Subventions	35 521,36
Dotation de fonctionnement	398 781,00
Impôts indirects	11 295,21
Impôts directs autres que contributions	5 000,00
Contributions directes	541 714,00
dont Impôts	486 413,00
dont Subvention fiscale	55 301,00
Produits antérieurs (excédent 1979)	<u>74 198,72</u>
	1 067 158,91

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Remboursement d'emprunts	97 862,66
Aménagement et acquisition de terrain (stade)	167 236,52
Acquisition de matériel	22 762,00
Travaux de bâtiments	453 494,52
Travaux de voies et réseaux	<u>230 382,71</u>
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	<u>660 281,85</u>

TOTAL

1.632 020,16

RECETTES :

Excédents d'investissement reporté	660 281,15
Subventions pour travaux école	3 064,00
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	167 862,66
Fond de compensation T. V. A.	20 535,00
Taxe locale d'équipement	61 552,80
Emprunts groupe scolaire	69 000,00
Emprunts voirie	100 000,00
Emprunts assainissement	585 000,00
Emprunts électrification	<u>47 750,00</u>
TOTAL	1 632 020,16

BALANCE GENERALE

Dépenses de fonctionnement	1 008 560,62
Dépenses d'investissement	<u>971 738,41</u>
TOTAL	1 980 299,03

Recettes de fonctionnement	1 067 158,91
Recettes d'investissement	<u>1 632 020,16</u>
TOTAL	2 699 179,17

Excédent global de clôture	718 880,14
----------------------------	------------

DEPENSES 1980

Cette rubrique est destinée à informer toute la population des dépenses réelles, classées et analysées d'une manière différente que celle du budget ou du compte administratif.

La plus importante dépense a été celle des Sports et Loisirs qui atteint 615 241,74 F ; la construction et l'aménagement du Mille Club comptant pour 342 732,94 F ; En 1980, les travaux complémentaires d'aménagement du terrain du stade municipal ont coûté 162 885,32 F et la participation communale au syndicat de la piscine s'est montée à 59 950,78 F. La participation prévue pour 1981 est de 108 392,37 F.

Le chapitre Voirie a créé une charge de 219 944,17 qui regroupe les dépenses d'entretien et de réparation des chemins, la pose de tuyaux pour élargir et améliorer la voie publique, les salaires de notre cantonnier et du personnel temporaire, l'élagage et le nettoyage des fossés et bordures, l'achat de petit matériel, etc... ; la facture d'enrobé et d'emplois partiels s'est élevée à 35 834,24 F.

Pour l'école, l'enseignement et la cantine, il a été dépensé 255 005,00 F ; La réparation de l'installation électrique au groupe scolaire, à elle seule, a coûté 76 714,88 F, la participation au S. M. E. S. S. A. V. (C. E. S. 57 120,34 F et les travaux de peinture à l'extérieur de l'école 14 310,02 F. Les salaires et indemnités du personnel

DECEMBRE 1980

rattaché à l'école et à la cantine se retrouvent dans cette rubrique. Les fournitures scolaires se sont élevées à 7 103,88 F.

Les frais de gestion et d'administration se sont élevés à 157 866,25 F. Ils comprennent les fournitures de bureau, les salaires et indemnités de fonctions, les factures de téléphone et divers contingents, dont celui du service d'incendie pour un montant de 10 068,30 F; le rideau métallique et le remplacement de la porte en verre de la Mairie ont coûté 9 158,85 F.

Les remboursements des annuités d'emprunts ont été payés pour un total de 216 084,83 F dont 119 740,11 F d'intérêts.

L'action sociale a demandé une dépense de 73 719,44 F, le contingent d'aide sociale à lui seul s'élève à 60 679,48 F.

Les charges sociales, payées en fonction des salaires, se sont élevées à 67 849,91 F.

Le ramassage des ordures ménagères a coûté 34 116,42 F auquel il conviendrait d'ajouter les frais de décharge réclamés et payés sur l'exercice 1981.

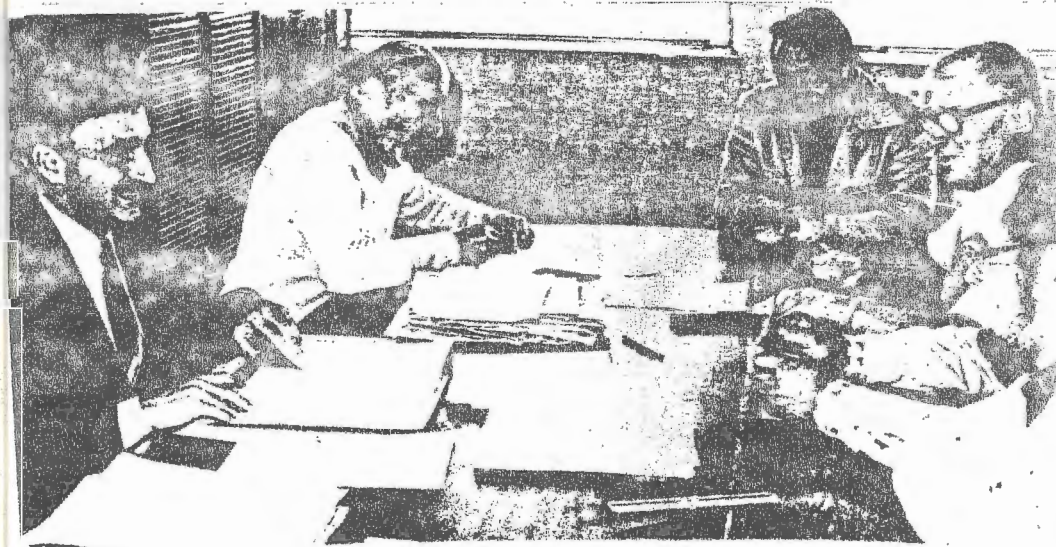
La facture de consommation d'énergie électrique a été réglée pour 15 303,76 F et le solde de la dernière

tranche de renforcement du réseau pour 53 638,42 F. Les premières notes se rapportant aux travaux d'assainissement ont coûté 44 213,39 F.

La facture de fuel pour le chauffage de la Mairie et de l'école a été réglée pour 31 597,53 F.

A l'église la réparation du mécanisme de sonnerie des cloches et l'entretien du bâtiment ont fait l'objet d'une dépense de 3 209,47 F.

Pour l'embellissement et le fleurissement du village, le coût a été de 8 979,27 F. Cette dépense a été récompensée par le Département comme il est dit dans un autre chapitre de ce bulletin.



EMPRUNTS 1981

CAISSE D'EPARGNE DE VIENNE :

Travaux et Réparations aux bâtiments communaux :

Montant du prêt : 100 000 F

Durée du prêt : 15 ans

Taux d'intérêts : 11,25

Annuités : 14 098,96

Travaux d'équipement courant (Voirie) :

Montant du prêt : 100 000 F

Durée du prêt : 15 ans

Taux d'intérêts : 10,25

Annuités : 13 335,54

Assainissement :

Montant du prêt : 550 000 F

Durée du prêt : 30 ans

Taux d'intérêts : 10,75

Annuités : 62 024,00

CREDIT AGRICOLE DE L'ISERE :

Pont sur la Sévenne :

Montant du prêt : 200 000 F

Durée du prêt : 12 ans

Taux d'intérêts : 9,75

Annuités : 28 994,14

Prêt du S. I. V. O. M. des Cantons de VIENNE : 50 000 F

CREDIT MUTUEL DE VIENNE :

Vestiaire du stade :

Montant du prêt : 150 000 F

Durée du prêt : 15 ans

Taux d'intérêts : 17,70

Annuités : 29 072,53

Les subventions sont accordées sur l'exercice 1981 et ne seront versées au budget communal qu'après la réalisation des travaux et après leur réception par Monsieur l'Ingénieur de l'Equipement.

SUBVENTIONS :

Travaux d'équipement courant (voirie) : 13 335,54 F

Travaux et réparations aux bâtiments communaux : 24 500 F

Assainissement : 297 500 F

Pont sur la Sévenne : 150 000 F

Vestiaire du stade : 70 000 F

Parking du Mille Club : 16 000 F

Travaux au groupe scolaire : 19 500 F

MILLE CLUB

Depuis notre dernier numéro du mois de JUIN 1981, le mille-club a changé d'aspect extérieur.

- La clôture posée au mois d'aout par certains volontaires du conseil municipal, le portail mis en place par Monsieur Curtet, le goudronnage récemment effectué par l'entreprise Dumas, ont largement contribué à transformer cet aspect.

Au sujet du tapis goudronné, quelques malfaçons seront reprises au printemps.

Une grille d'écoulement des eaux pluviales, l'éclairage à la sortie principale de la grande salle ont été réalisés. Ne cherchez pas d'interrupteur pour cette lampe extérieure, elle est branchée sur le réseau public.

Il arrive parfois quelques petits problèmes au sujet des clés ou de disponibilité des salles; ne nous en tenez pas rigueur ce n'est surtout pas volontaire.

LOCATAIRES	Petite salle	Grande salle
Familles chuzelloises	1	7
Sociétés ou familles extérieures à Chuzelles.		1
UTILISATEURS		
Football club chuzellois	8	2
Sou des Ecoles	6	
Association Parents d'Elèves	5	2
F.N.A.C.A.	2	2
A.I.D.M.R. (aide à domicile)	1	
Cantine scolaire	1	
La Sévenne	1	
La danse folklorique		tous les lundis
la gymnastique volontaire		tous les mardis
la chorale	tous les jeudis	
la danse moderne (prochainement)	tous les mercredis	
	TOTAUX	
	25	13
	=	
Depuis son inauguration :	74	30

Les clés sont à retirer chez Mr et Mme FARAUULT Georges à partir de 20 H pour une réunion à 20 H 30. La réservation et la signature du contrat étant exclusivement effectuées en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat, il ne sera plus donné de clé sans le bon délivré en mairie; prenez vos précautions.

FLEURISSEMENT DE LA FRANCE

Notre commune a reconduit son concours pour la troisième année.

La cérémonie de remise des prix aux lauréats du concours de maisons fleuries a eu lieu le dimanche 6 décembre 81, salle de la Mairie. Monsieur Chaintreuil exprima sa satisfaction devant les personnes présentes. Il a tenu à remercier tous les participants à ce concours pour les efforts déployés afin de réussir le fleurissement. Il souhaita que cette réussite incite voisins, amis et parents à s'associer à ce fleurissement afin que d'année en année notre village devienne plus coquet. Il regretta cependant que l'avis du jury départemental ait été quelque peu faussé, le jour de la tournée, par un temps passablement maussade.

Il remercia d'autre part les responsables et les membres de la commission du fleurissement.

Enfin, il exprima le vœu que les efforts soient poursuivis avec bonheur l'an prochain.

Monsieur PLANTIER au nom du Jury a remercié toute l'assistance pour les efforts déployés cette année. Il remercia en outre Madame Bourguignon qui avait accepté de faire partie du Jury.

Il précisa que le difficile classement avait été effectué en 6 catégories à l'issue de la visite du Jury début septembre, et souligna que Mesdames BONNET Jean et PLANTIER Roger participant au concours départemental s'étaient retirés du concours communal. D'autre part Mmes et Mrs THEVENOT Christian, RICHARD Pierre, et TRILLAT Yves remarqués lors du passage du jury, furent invités à la cérémonie bien que n'étant pas inscrits au concours. Il indiqua également que bien qu'aucun prix départemental ne fut décerné aux concurrents, notre commune a été celle qui avait réalisé le plus d'efforts pour l'arrondissement de Vienne; elle recevra une coupe lors d'une cérémonie officielle à la préfecture.

La commission communale a tenu à récompenser tout particulièrement Madame CLERC Albert pour le fleurissement de la croix de Tourmente, et Mr ANDRE Jean pour la confection des jardinières placées au centre du village; tous deux ont reçu un arbuste.

Puis vint le moment de la distribution des prix municipaux : plantes d'appartement et bons d'achats à faire valoir chez Messieurs BOURGUIGNON ou ROYET. En plus, Monsieur BOURGUIGNON distribua gracieusement, à chaque concurrent, un bon d'achat. Monsieur ROYET précisa que des remises seront faites à tous les concurrents pour l'achat de plantes.

- JARDINS INTERIEURS :

MEUNIER André	8 points
BRUN Antoine	8 Points
BOUCHER Pierre	6 points
TAVERNIER Michel	6 points
BOYER Louis	5 Points

- JARDINS VISIBLES de la voie publique :

LÓDIER Henri	8 points
GAY Eugène	8 Points
TALBOURDET Jean	7 points
DRUNET Jean	7 points
PORTALES Max	7 points
PRAS Marcel	7 points
HYVERNAT Claudius	6 points
FAURE Maurice	6 points

- TERRASSES & BALCONS

REGAZ Joseph	8 Points
CLERC Albert	7 points
ANDRE Jean	7 points

- RESIDENCES SECONDAIRES

BRION Robert	6 Points
LEYSIN Raymond	6 points

- BORDURES SUR VOIE PUBLIQUE

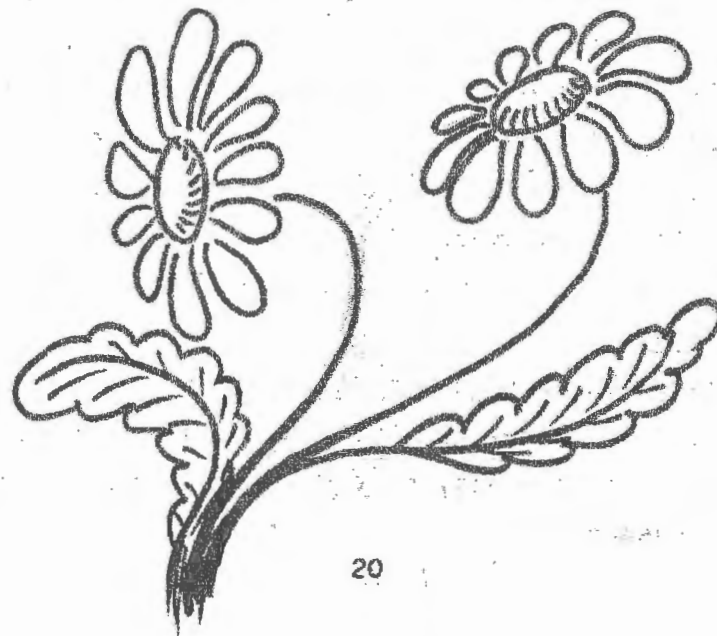
FOREST Albert	8 points
PALIN Henri	7 points
THEVENON Robert	6 points
CHENAVIER Paul	6 Points

- FERME FLEURIE

GONIN Antoine	7 points
---------------	----------

Un vin d'honneur offert par la municipalité et servi par Mme CHARDON, clôtura cette sympathique manifestation.

Les inscriptions seront prises dès maintenant pour l'année 82, soit en Mairie, soit auprès d'un membre du jury. Tous les participants de 1981 sont inscrits d'office.



DELIBERATIONS DU C. M.

REUNION DU 15 SEPTEMBRE

Compte administratif : la balance s'établit comme suit:

Dépenses de fonctionnement	:	I 008 560,62
d'investissement	:	971 738,41
Recettes de fonctionnement	:	I 067 158,91
d'investissement	:	I 632 020,26

ce qui fait ressortir

un excédent de fonctionnement de 58 598,29

un excédent global de clôture de 778 880,14.

à l'unanimité le C.M. approuve le compte administratif.

Terrain de football

le C.M. accepte de financer l'installation de poteaux et de filets au terrain de football. La dépense serait de l'ordre de 13 000 francs. Elle sera inscrite au Budget supplémentaire de 1981.

L'installation de buses sera réalisée en 1982.

Pont sur la Sévenne

Le C.M. décide de demander à l'Entreprise adjudicataire des travaux l'installation d'une passerelle provisoire pendant toute la durée de l'opération.

Lotissements

Lotissement Montferrat et Recour

voir problèmes de descente d'eau pluviale, d'assainissement, de desserte par milieu du lotissement.

Lotissement Montagnon

- assainissement vers "La Croix" : refus de Monsieur Pierre Richard
- eau pluviale : vers "le Boiron".

Lotissement du Moulin: Mme Rigaudin a vendu

à "Michel Claude" une parcelle pour 5 maisons. Le P.O.S. a prévu le classement de cette parcelle en zone Nab (constructible pour 5 maisons).

Une demande ayant été faite pour 10 maisons, le C.M. après vote à bulletin secret refuse la modification du P.O.S. par 10 "non" sur 13 votants.

Base du Clocher: Le travail de bétonnage est confié à l'Entreprise Gonin & Rousset.

Piscine: Le C.M. attend la nouvelle répartition des dépenses qui a été envisagée.

Départ à la retraite de Mme Brat, cantinière

La cérémonie aura lieu le 26 septembre à 17 H.

Salle des Anciens

Cérémonie d'ouverture le Jeudi 1er octobre à 18 H.

Cantinière: Le C.M. après examen des dossiers choisit Mlle Valette C., titulaire du C.A.P. et prie M. le Maire de prendre un arrêté nommant Mlle Valette comme stagiaire au poste d'OUVRIER SPECIALISE- CUISINIÈRE à compter du 28/09/1981.

Garderie: Suite à la demande de l'A.P.E. le C.M. propose comme local la Cantine scolaire, les jours de classes de 7H30 à 8H30 et de 16H30 à

17 H 30.

Les locaux devront être rendus propres après chaque garderie et tout dégât constaté sera à la charge de l' Association de parents d'élèves organisatrice de cette garderie.

REUNION DU 28 OCTOBRE

Electrification rurale: Le C.M. émet un avis favorable pour le projet de renforcement proposé par E.G.F et D.D.A. à

- Basse-Combe
- Berger. R.M.7
- Les Pins
- Les Serpaizières

pour un montant de 270 000 francs , et demande son inscription au Programme Départemental 1982.

Ordures ménagères :

Proposition de Monsieur Domegne : réunion préparatoire des délégués des communes pour l'implantation d'une décharge contrôlée .

Piscines: La participation de Chuzelles pour 1982 s'élèvera à 108 392,37.

Pont sur la Sévenne : la pose de palplanches supplémentaires nécessite une augmentation du coût de 28 000 francs.

Mille-Club: réalisation du goudronnage du parking.

Voirie : pose prochaine de panneaux.

Classes préfabriquées : le C.M. approuve la Convention passée avec le Département. Location : 2 000 F
Par arrêté ministériel, l'utilisation du gaz pour le chauffage est désormais interdite. Le C.M. choisit le chauffage électrique en remplacement.

Indemnité de logement: Le C.M. vote cette indemnité à Madame Demard Joëlle qui libère la logement de l'ancienne école de filles. Cet appartement sera remis en état pour d'éventuels remplaçants .

Stade : La dépense pour pose de poteaux , filets, cages s'élève à :

poteaux	10 795,68
filets	10 579,37
cages	2 881,20

Assainissement :

La deuxième tranche de travaux a été confiée à l'Entreprise Romet pour un montant de 672 237,70 F avec un rabais de - 3 %

Cimetière : La reconstruction du mur du cimetière est décidée et confiée à l'Entreprise ABEL-COINDOZ pour un devis de 11 802,82 F

Fermeture d'une classe : Par délibération du 3.4.1981 le C.M. avait demandé à M. l'Inspecteur d'Académie de bien vouloir surseoir à la fermeture de la 4ème classe élémentaire bloquée. Le C.M. s'élève énergiquement contre la décision du 2.10.81 fermant cette classe.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour le second semestre de l'année 1981, il a été accordé les permis de construire suivants :

<u>NOM ET PRENOM du Pétitionnaire</u>	<u>Nature de la construction</u>	<u>Date du permis</u>	<u>N° du Permis</u>
BOUFFETIER Robert	Maison individuelle	25.01.81	81-50366
DUJARDIN Claude	Garage préfabriqué	02.07.81	81-50535
PARISI Robert	Garage accolé	10.09.81	81-50722
RAULIN Gilles	Hangar avec chaufferie	22.07.81	81-50454
GACHES Jean Marie	Modification de façade	27.07.81	81-50492
GALICHET Bernard	Modification de maison individuelle.	09.10.81	81-50286
RODRIGUEZ Jean-Pierre	Modification de maison individuelle.	13.11.81	81-50896
FRANCHI Giuseppe	Batiment démontable	01.10.81	81.50620
GAVIOT-BLANC	Maison individuelle	30.10.81	81.50990
TRAUTMANN Roland	Maison individuelle	27.11.81	81.51079

Pour cette période il a été attribué 2 nouveaux permis pour des maisons individuelles. Le conseil municipal a refusé le projet de lotissement de la société de construction Immobilière "Les Rives de la SEVENNE", au lieu dit "Leveau" concernant l'édification de 10 Villas. En effet, le P.O.S. (plan d'occupation des sols) prévoyant la construction de cinq maisons au maximum dans cette zone, il a été logiquement accepté l'autorisation d'édifier cinq constructions individuelles.

MIEUX CONNAITRE CHUZELLES

A l'intention de tous les habitants de la commune, il est édité cette page spéciale des services, associations et commerces de CHUZELLES ou se rattachant à notre village, avec les noms et l'adresse des principaux responsables.

Nous espérons que ces informations seront utiles à toute la population et que de nombreux services pourront être rendus par ces quelques renseignements.

SERVICES

POLICE : Gendarmerie d'Estressin, 59 montée Bon Accueil à VIENNE - Tél : 85-04-61

SAPEURS POMPIERS : Avenue Marcellin Berthelot à VIENNE
Tél : 85-18-63

E. D. F. : Rue Lelièvre à VIENNE Tél : 53-60-20
Dépannage Tél : 53-00-92

SERVICE DES EAUX (S. D. E. I.) : 6, place Saint-Martin à VIENNE Tél : 85-16-18

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS : Cours Brillier à VIENNE

PISCINE INTERCOMMUNALE DE VILLETTE-DE-VIENNE : Tél : 59-96-45

ADMINISTRATIONS

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE : Boulevard Eugène Arnaud
Tél : 53-26-25

HOTEL DES IMPOTS : 12, rue Jean Moulin à VIENNE

Tél : 53-32-12

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT (ANTENNE DE VIENNE)

1, place saint-Louis à VIENNE Tél : 85-12-80

PERCEPTION DE VIENNE-BANLIEUE : Place Saint-Pierre à VIENNE

Tél : 85-15-28

MAIRIE DE CHUZELLES : Tél : 85-30-13

MAIRE : M. CHAINTREUIL Jean à Pauphile Tél : 85-33-64

1er ADJOINT ; M. CARRET Pierre les Martinières Tél : 85-86-35

2e ADJOINT : M. PLANTIER Joseph à Pauphile Tél : 85-83-36

3e ADJOINT : M. FARAUULT Georges à Saint-Maurice Tél : 85-81-70

SECRETARE DE MAIRIE : M. JANET André le Village Tél : 85-52-89

ENSEIGNEMENT OU SERVICE S'Y RATTACHANT

ECOLE PUBLIQUE DE CHUZELLES : Tél : 85-41-77

DIRECTRICE : Mme ROUX au groupe scolaire

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE : Présidente : Mme PRAS Renée le Verdier Tél : 85-17-63

SOU DES ECOLES ; Président : M. AVALLET Bernard à Pauphile
Tél : 85-75-08

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES : Président : M. GARDAIS Jean-François le Verdier Tél : 85-54-38

GARDERIE SCOLAIRE : Responsable : l'Association de parents
d'élèves

C. E. S. de VIENNE-SEYSSUEL : Montée Bon Accueil à SEYSSUEL
Tél : 85-39-54

TRANSPORTS SCOLAIRES DE SECOND DEGRE : CARS FAURE à VALENCIN
Tél : (7) 848-11-44

ARTISANS-COMMERCANTS-ENTREPRENEURS

Exerçant actuellement leur profession sur la commune :

M. ABEL-COINDOZ Jacques : Entreprise de maçonnerie à St-Maurice
Tél : 85-70-56

M. DE BELVAL Joseph : Entreprise de battages à St-Maurice
Tél : 85-35-91

M. BERTHIER Maurice : Boulangerie-Pâtisserie, le Village
Tél : 85-70-14

M. BERTOCHÉ Jacky : Garage de la Vallée, le Boiron
Tél : 85-53-36

M. BOURGUIGNON Joseph : Pépiniériste à Ste-Maxime
Tél : 85-26-69

M. BUTHION Roger : Tuerie de volailles, les Serpaizières
Tél : 85-38-76

M. CHARDON Georges : Café, le Village Tél : 85-30-00

M. CURTET Jean : Chaudronnerie-Serrurerie-Matériel Agricole,
la Rivière Tél : 85-37-95

M. DELORME Michel : Serrurerie à Pauphile Tél : 85-48-02

M. DESFARGES Jacques : Ranch des noisetiers, les Serpaizières
Tél : 85-17-28

M. FANJAT Emile : Garage des Pins, R. N. 7 les Pins
Tél : 85-60-16

M. FANTONI Armand : Peinture, les Martinières Tél : 85-70-65

M. FRANCHI Joseph : Sablage-Peinture, les Martinières
Tél : 85-29-94

M. GINOT Joseph : Café-Restaurant, le village Tél : 85-70-09

GONIN-ROUSSET : Entreprise de maçonnerie, la devillière
Tél : 85-70-66

M. MATERNO Maurice : Revêtement de sol, le Rival Tél : 85-52-87

Mme RIGAUDIN : Minoterie, Moulin de Leveau Tél : 85-70-01

M. ROMET Louis : Travaux publics à St-Hippolyte Tél : 85-56-85

M. ROYET Jean-Paul : Fleuriste, les Dauphines Tél : 85-70-21

M. SIMIAN Joël : Viandes, les Serpaizières Tél : 85-06-64

M. THIELAND Paul : Piquets et barrières bois à Leveau

M. THEVENON Robert : Chauffage central-Serrurerie à Boussole
ASSOCIATIONS CHUZELLOISES Tél : 85-33-46

FOOTBALL CLUB CHUZELLOIS : Président : M. JALLES Jean-Claude

CANOE-KAYACK : Président : M. CORDIER Jean-Pierre

ASSOCIATION FAMILIALE : Président : M. BOURGUIGNON Joseph

A. I. D. M. R. : Président : M. THEVENON Robert

AIDE AUX PERSONNES AGEES : Président : M. THEVENON Robert

CLUB DES ANCIENS : Présidente : Mme NATIVEL

SOU DES ECOLES : Président : M. AVALLET Bernard

CANTINE SCOLAIRE : Présidente : Mme PRAS Georges

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : Président : M. GARDAIS

LA SEVENNE : Président : M. CANAL Alain

CHORALE "LA CLE DES CHANTS" : Président : M. BOURGUIGNON Denis

A. A. C. V. C. : Président : M. SIMIAN Joël

ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE : Président : M. BOURGUIGNON
Joseph

ETOILE SPORTIVE DE LA SEVENNE ; Président : M. GARREC Hervé

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE : Présidente : Mme VERGNON Jean-Claude

F. N. A. C. A. : Président : M. FARAULT Georges

SAINT-VINCENT : Président : M. GONIN Marcel

A. C. C. A. (CHASSE) : Président : M. FOREST Albert

DANSE FOLKLORIQUE :

IMPOTS

En 1981, les contribuables ont pu constater qu'une rubrique " frais de confection des rôles et de dégrèvements" apparaissait au bas des avis d'imposition.

Ces frais ne constituent pas en fait une charge nouvelle. En 1980 et années antérieures, ces sommes étaient déjà prélevées sur le montant des taxes locales, c'est à dire 7,60 %.

En 1981, les Conseils municipaux votaient pour la première fois la valeur des taux nets des bases locales et il a paru opportun de faire apparaître sur une ligne spéciale les frais de recouvrement qui se divisent en deux parties :

- les frais de confection des rôles,
- le montant des dégrèvements accordés à certains bénéficiaires pour charge de famille, ces montants étant répartis sur les autres personnes imposables.

FERMETURE D'UNE CLASSE

Le 3 avril 1981, à l'annonce du blocage d'une classe (4ème élémentaire) le Conseil Municipal demandait à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de bien vouloir surseoir à cette décision.

Le 2 octobre 1981, la fermeture était prononcée. Le 28 octobre, le Conseil Municipal prenait une délibération dans laquelle il s'opposait à la fermeture. En voici l'essentiel :

" En conséquence, le Conseil Municipal ne peut accepter la suppression d'une classe à Chuzelles (effectif actuel 109) alors qu'il ne manquait que deux élèves pour le maintien de cette classe, et proteste énergiquement contre la décision du 2 octobre 1981. Estimant que la grille des suppressions a été appliquée avec trop de rigueur, il est instamment demandé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie le rétablissement de cette classe.

Cette situation ainsi créée nuit considérablement à l'école publique. Le fait d'avoir des classes à plusieurs cours favorise le départ d'élèves vers les écoles privées de Vienne.

très proches .

Le Conseil Municipal demande auprès de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale la diminution des normes de suppression et création de classes afin d'arriver le plus rapidement possible à des effectifs de 25 élèves par classe "

Une entrevue de deux parents d'élèves et du Maire avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie n'a pas permis cette réouverture, mais a été l'occasion d'une franche explication sur le problème.

En effet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a insisté sur le fait qu'il fallait bien une limite, un critère numérique pour fermeture comme pour une réouverture de classe. Ces chiffres sont contenus dans la grille Guichard et pour nous, il était nécessaire d'avoir III élèves (seuil le plus bas toléré) ce qui n'était pas le cas. Même si quelques postes avaient pu être attribués au département, aucun ne serait revenu à Chuzelles, d'autres communes passant en priorité.

Monsieur l'Inspecteur a promis, dans la mesure de ses disponibilités, de remédier rapidement au remplacement d'institutrice malade, ce qui s'est déjà produit en novembre.

STADE MUNICIPAL

Les buts sont en place depuis le début du mois de Septembre, coût : 2.881 FR 20 - Monsieur Curtet a bien honoré ses engagements verbaux auprès du responsable communal. Le passage entre les deux terrains a été effectué par l'entreprise GONIN-ROUSSET pour un montant de 956 FR 08

Les longs poteaux en bois, genre E.D.F. posés par l'entreprise Rhodanienne d'électricité et quelques responsables du football club chuzellois reviennent à 10.795 fr 68 Ils serviront au maintien des filets de protection afin d'éviter la perte des ballons et surtout à préserver la sécurité des enfants, toujours tentés d'aller chercher quelques balles perdues dans cette partie marécageuse. Les filets de protection, prix 10.579 FR 37 sont stockés au mille-club depuis la mi-octobre, les responsables du F.C.C. en assureront la pose.

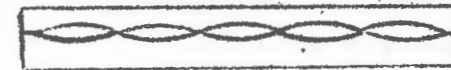
Le parking commencé à être aménagé, l'entreprise ROMET de Chuzelles ayant poussé, vers le fond du terrain disponible, les buttes de terre. Cette même entreprise nous a gracieusement prêté encore pour cette année, le matériel d'arrosage ce qui a permis à notre agent communal d'entretenir régulièrement la pelouse pendant les mois d'été.

Quant aux vestiaires, les travaux ayant donné lieu à un appel d'offres, l'ouverture des plis a été effectuée le

mercredi 25 Novembre, mais vu le nombre insuffisant de soumissionnaires, l'adjudication a été déclarée infructueuse. La prochaine ouverture des plis permettra de connaître les adjudicataires des différents lots, à savoir :

- lot n° 1 - Maçonnerie
- lot n° 2 - Charpente-couverture
- lot n° 3 - menuiserie-vitrerie
- lot n° 4 - Plomberie sanitaire
- lot n° 5 - Electricité

La municipalité a refusé, aux responsables du F.C.C., la construction, par eux-mêmes, des vestiaires, l'usage de ceux-ci étant destiné également à d'autres sociétés. En plus la subvention du conseil général est impossible à obtenir sans présentation de factures.



VOIRIE

Les pluies diluviennes de l'été dernier ont entraîné des travaux supplémentaires qui se sont greffés sur un programme déjà bien chargé.

Pour la remise en état provisoire de plusieurs voies ou chemins rendus impraticables et l'enlèvement de la terre descendue des talus, nous avons dû faire appel à l'entreprise Romet et à Monsieur Chaumat.

Du fait de ces intempéries, 38 Tonnes d'enrobé à froid ont été nécessaires pour boucher les trous, ce qui représente un travail considérable pour les employés communaux.

Des gabions seront mis en place pour tenir les bordures, notamment au croisement de Boussole vers Monsieur TRAUTMANN et dans quelques secteurs le long du Bief des Abereaux dont les bordures risquent de céder.

Les travaux de curage de fossés et d'élargissement dans plusieurs secteurs devraient être réalisés d'ici peu avec le tracto-pelle du SIVOM.

Panneaux de signalisation.

62 Nouveaux panneaux vont permettre de circuler plus facilement dans notre commune.

La mise en place a été effectuée par nos deux

employés communaux avec le renfort de conseillers toujours dévoués. Quelques panneaux restent à mettre en place, mais cela devrait être terminé lors de la parution de ce journal. Espérons que chuzellois et visiteurs apprécieront cette nouvelle signalisation.

Nos ANCIENS vont pouvoir apprécier dès le printemps prochain, les bancs que des bénévoles ont gracieusement confectionné à leur intention. Ces bancs seront disposés de la façon suivante :

- deux place de la Mairie
- un dans la cour du local des anciens
- un place de l'Eglise



BATIMENTS

Au cours de cette année 1981, plusieurs travaux concernant les bâtiments ont été exécutés.

GROUPE SCOLAIRE :

Au sous-sol, par temps de grosse pluie, l'eau y pénètre par infiltration. Une pompe automatique de vidange a été installée par l'entreprise Jean-Paul NUGUES, pour un montant de 3 778,78 F T. T. C.

ECOLE :

La barrière de protection de la cour de l'école, côté route départementale, a été entièrement remise à neuf : changement des piquets et du grillage. Ces travaux ont été exécutés par les employés communaux et le montant de la dépense s'élève à 2 019,45 F T. T. C.

CLOCHER :

Le sol du clocher étant en très mauvais état, le Conseil Municipal a fait effectuer des travaux au rez-de-chaussée. L'entreprise CONIN-ROUSSET a été sollicitée pour couler une dalle en béton, pour la somme de 3 174,61 F.

SALLE DES ANCIENS :

D'importants travaux ont été effectués pour rénover cette salle : pose d'une porte-balcon sur la cour, installation d'un W. C. à l'intérieur, d'un chauffage élec-

trique, peinture des murs et du plafond, pose d'un revêtement plastifié. Pour faciliter l'accès et maintenir la propreté à l'intérieur, le Conseil Municipal a fait goudronner la cour.

Les travaux ont été exécutés par les entreprises suivantes :

Maçonnerie ABEL-COINDOZ pour un montant de 23 685,47 F TTC.

Sanitaire NUGUES Jean-Paul " " 5 099,14 F TTC.

Chauffage MARTIN " " 5 372,54 F TTC.

Peinture FRANCHI Joseph " " 4 939,20 F TTC.

Revêtement de sol GARABEDIAN " " 10 407,60 F TTC.

Goudronnage DUMAS " " 5 656,87 F TTC.

Menuiserie BOÛLE " " 6 147,09 F TTC.

61 307,91 F TTC.

PRESBYTERE :

Remise en état de l'installation électrique à partir du tableau de comptage existant : Travaux qui ont été appréciés par le Père ANDREOLLET et ont été exécutés par l'entreprise Jean-Paul TRUCHET, pour un montant de 28 525,80 F T.T.C.

CIMETIERE :

Le mur de clôture côté sud a été reconstruit par l'entreprise ABEL-COINDOZ, suite à un devis de 11 892,82 F.

CIMETIERE

TRAVAUX EN PREVISION :

A l'ancienne école : Des travaux seront nécessaires pour l'entretien du bâtiment : réfection de la toiture et des façades.

A la classe enfantine : Les services de sécurité demandent que les appareils de chauffage au gaz soient remplacés par un autre système offrant plus de sécurité. Il est envisagé de faire installer des convecteurs électriques, si une subvention peut être obtenue.



Pour la Toussaint, chacun a pu remarquer que certaines tombes avaient reçu une plaque indiquant :

" Cette concession réputée en état d'abandon fait l'objet d'une procédure de reprise."

Ce procédé permettra à la Mairie de rechercher les sépultures supposées abandonnées , à ce jour au nombre de 24.

Plus tard, celles-ci redeviendront propriété communale et seront de nouveau concédées.

Pour la bonne ordonnance et la propreté du cimetière, il est recommandé à toute personne pouvant fournir des renseignements sur ces concessions de bien vouloir se présenter ou écrire à la mairie.

Merci à tous.

ASSAINISSEMENT

Après l'achèvement de la première tranche d'assainissement à Pauphile, qui semble donner entière satisfaction, le conseil municipal avait donné son accord afin d'entreprendre une seconde tranche.

La séance d'ouverture des plis d'appel d'offres a eu lieu en mairie le vendredi 2 octobre à 10 Heures. Etaient présents : Monsieur Vacher, ingénieur de la D.D.A., Monsieur VALLI Ingénieur conseil auprès du cabinet d'Etudes Marc MERLIN de Lyon, Monsieur le Maire et ses trois adjoints ainsi que le secrétaire de mairie.

Seize entreprises étaient soumissionnaires, les propositions allant de - 3 % à + 29 %. Après examen de tous les dossiers, l'entreprise Louis ROMET de Chuzelles était déclarée adjudicataire des travaux pour un montant de 672.237 FR T.T.C. avec un rabais consenti de -3 %.

Les travaux doivent commencer cet hiver, le point de départ étant du centre du village en direction de la vallée de Leveau. Il s'en suivra d'inévitables perturbations de trafic routier.

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal tenant à témoigner sa gratitude à Madame BRAT, pour 23 ans de bons et loyaux services, une cérémonie avait lieu le Samedi 26 Septembre et réunissait, dans la grande salle de la Mairie, le Conseil Municipal, le personnel enseignant, les employés communaux, les membres du bureau de la Cantine et toutes les personnes qui, à différents titres, participaient ou ont participé à la vie de celle-ci.

Monsieur CHAINTREUIL soulignait les mérites de Madame BRAT qui, tout au long de sa carrière, accomplit toujours son travail avec coeur et conscience, sans ménager sa peine, oeuvrant avant tout dans l'intérêt des enfants. Il saluait Mademoiselle VALETTE Chantal, présente à la cérémonie et désignée par le Conseil Municipal au poste de cuisinière, laissé libre par Madame BRAT, et souhaitait à cette dernière une longue, paisible et heureuse retraite.

Madame BRAT découvrait alors, avec émotion, le cadeau que lui offrait la Municipalité en signe de reconnaissance, et, celui que Madame PRAS, Présidente de la cantine, lui remettait, accompagné de fleurs.

Tous les présents, en signe d'amitié, levaient amicalement leurs verres souhaitant tous que Madame BRAT jouisse longtemps d'une retraite bien méritée.

11 NOVEMBRE 1981

Répondant à l'appel de la Municipalité, les Anciens combattants de 1914-1918 et 1939-1945, les membres de la F. N. A. C. A. groupés pour la première fois autour de leur drapeau, les enfants des écoles conduits par Mme ROUX, Directrice, ainsi que de nombreux Chuzellois et Chuzelloises, se trouvaient réunis devant le monument aux morts.

Successivement, Monsieur CHAINTREUIL, Maire, Monsieur FARULT, Président de la F. N. A. C. A., déposaient une gerbe. C'était ensuite Monsieur GARCEL, ancien combattant de 14-18 qui faisait le toujours émouvant appel aux morts, suivi de la minute de silence observée par une assistance recueillie.

Dans son allocution, Monsieur CHAINTREUIL, rendait hommage aux victimes civiles et militaires de toutes les guerres et souhaitait, pour que s'établisse un avenir de paix, une meilleure compréhension entre les peuples.

La cérémonie terminée, les enfants recevaient des friandises, et, un vin d'honneur réunissait les participants au Restaurant GINOT.

DEMANDEURS D'EMPLOI

Comme en 1981, les pointages auront toujours lieu le JEUDI, de 9 H à 12 H.

Les demandeurs d'emplois sont informés que l'état de pointage sera transmis à l'A.L.P.E. par le courrier de midi.

DATES DES POINTAGES :

JANVIER 1982 :	- jeudi 7 janvier
	- jeudi 14 janvier
FEBVRIER 1982 :	- jeudi 4 février
	- jeudi 11 février
MARS 1982 :	- jeudi 4 mars
	- jeudi 18 mars
AVRIL 1982 :	- jeudi 1er avril
	- jeudi 15 avril
MAI 1982 :	- jeudi 6 mai
	- jeudi 13 mai
JUIN 1982 :	- jeudi 3 juin
	- jeudi 17 juin
JUILLET 1982 :	- jeudi 1er juillet
	- jeudi 15 juillet
AOUT 1982 :	- jeudi 5 août
	- jeudi 19 août
SEPTEMBRE :	- jeudi 2 septembre
	- jeudi 19 septembre
OCTOBRE :	- jeudi 7 octobre
	- jeudi 14 octobre
NOVEMBRE :	- jeudi 4 novembre
	- jeudi 18 novembre
DECEMBRE :	- jeudi 2 décembre
	- jeudi 16 décembre

Ces dates étant impératives, il est bien précisé qu'aucun rappel ne sera possible.

ETAT - CIVIL

BERTHIER

Christine Isabelle
née le 2 février à Saint-Priest 69

ODRAT

Julien Clerc
né le 3 février à Vénissieux 69

SARDY

Romain
né le 12 février à Vénissieux 69

GUICHARD

Mathieu Nicolas
né le 2 avril à Lyon 2°

GAL

Amandine
née le 15 avril à Lyon 3°

KANGAL

Selvi
née le 4 mai à Vienne 38

PONCET

Sandra
née le 7 juillet à Vienne 38

TRAVAILLOUX

Magali
née le 17 juillet à Vienne 38

PERROUD

Damien
né le 4 septembre à Vienne 38

PELLISSIER

Sébastien Martin Gabriel
né le 17 septembre à Vénissieux 69

HERDT

Emilie Claire Pascale
née le 16 octobre à Lyon 8°

LEFAURE

Noémie Nathalie
née le 25 octobre à Vienne 38

TURCAS

Julie Claude Hilda
née le 24 novembre à Oullins 69

GIRODON

Thierry Lucien

&

BLAIN

Régine Simone
le 11 avril

THEVENON

Robert Marius Antoine

&

CAMPANA

Ghislaine Hélène
le 26 juin

ENTRESSANGLE

Robert Jean

&

SIMIAN

Odette Marie Joséphe
le 19 septembre

CHIRAT

Raymond Daniel

&

CORDIER

Marie Françoise Germaine
le 3 octobre

DOYEN

Elisée Valérie, épouse BOUVET
 décédée le 28 décembre 80 à Ste-Colombe
 à l'âge de 76 ans

DELAIGUE

Marguerite, veuve FOREST
 décédée le 16 janvier à Vienne 38
 à l'âge de 82 ans

GENEVE

Clovis Joseph
 décédé le 10 février à Seyssuel 38
 à l'âge de 89 ans

HYVERNAT

Elie
 décédé le 14 février à St-Genis Laval
 à l'âge de 56 ans

ROUCHON

Eugénie, veuve CLERC
 décédée le 13 mars à Chuzelles 38
 à l'âge de 87 ans

SEFERIAN

Varsenik, épouse DERDERIAN
 décédée le 15 mars à Chuzelles
 à l'âge de 80 ans

DALEME

Robert
 décédé le 6 avril à Bron 69
 à l'âge de 39 ans

VAGANAY

Henri
 décédé le 13 avril à Chuzelles 38
 à l'âge de 87 ans

DUTRUC

Germaine, épouse DECOURT
 décédée le 19 avril à Bron 69
 à l'âge de 63 ans

GAUTIER

Paul Louis Alexandre Marie
 décédé le 8 juin à Chuzelles 38
 à l'âge de 87 ans

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE**INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES 1.**

Cette inscription est obligatoire pour tout Français né avant le 1er mars 1964. Les demandes sont reçues en mairie toute l'année, mais seules les demandes déposées avant le 31 décembre donnent lieu à une inscription permettant de voter l'année suivante.

Les personnes non encore inscrites ayant une attache dans la commune (attache résultant soit du domicile, soit de la résidence de plus de six mois, ou de l'inscription à l'une des contributions directes communales) sont invitées à se présenter au secrétariat avant la date indiquée .

Aucune inscription n'a lieu d'office.

TIMBRE FISCAL pour demande

- de CARTE NATIONALE D'IDENTITE : 60 F
- de PASSEPORT : 200 F

REPAS DES ANCIENS :

- Il est reporté au printemps
- Les colis seront distribués à ce moment là.

S E C R E T A R I A T

ouvert : le LUNDI de 17 H 30 à 19 H 30
le JEUDI de 9 H à 12 H
le VENDREDI de 17 H 30 à 19 H 30

P E R M A N E N C E S D E S E L U S

le LUNDI : Monsieur PLANTIER Joseph, adjoint.
: Monsieur FARAULT Georges, adjoint.
le JEUDI : Monsieur CHAINTREUIL Jean , MAIRE.
le VENDREDI : Monsieur CARRET Pierre, 1er adjoint.

A N O T E R :

TELEPHONE MAIRIE : (74) 85.30.13

TELEPHONE GROUPE SCOLAIRE : (74) 85.41.77

D E R N I E R E M I N U T E

C'est avec une très grande émotion que nous apprenons les décès accidentels de
M. NUGUES Louis décédé le 13.12.1981 à Vienne
M. ROMET Louis décédé le 16.12.1981 à Lyon

Bulletin tiré à 420 exemplaires
et distribué gratuitement dans chaque
foyer de Chuzelles

DEPOT LEGAL
DECEMBRE 1981